

À Landerneau, le 25/11/2025

A l'attention de Madame Claudie BALCON,  
Présidente de la Communauté de Communes Lesneven  
Côte des Légendes

Objet : Avis de la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas sur le Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de Communes Lesneven Côte des Légendes

Dossier suivi par : Enora Coat, Service Transition et Aménagement Durable

Tél. : 06 16 23 36 93

Mail : [enora.coat@capld.bzh](mailto:enora.coat@capld.bzh)

Madame la Présidente,

La Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas (CAPLD) a pris connaissance avec intérêt du Plan de Mobilité Simplifié (PdMS) de la Communauté Lesneven Côte des Légendes (CLCL), arrêté en conseil communautaire le 24 septembre 2025. Nous tenons à saluer la qualité du diagnostic réalisé et la pertinence des orientations proposées pour répondre aux enjeux de mobilité de votre territoire, notamment en matière de dépendance à la voiture, d'amélioration des transports collectifs et de développement des mobilités douces.

A l'occasion du bureau communautaire du 4 novembre 2025, les élus de la CAPLD ont émis un avis favorable sur votre plan, dont les orientations et les actions proposées rejoignent les enjeux mobilité de notre territoire. La CAPLD constitue par ailleurs le deuxième territoire de destination des flux pendulaires en provenance de votre communauté. Ainsi, nous confirmons notre volonté de collaborer avec vous en matière de mobilité, et nous vous soumettons plusieurs pistes d'actions communes à expertiser, en lien avec les services existants, ou en déploiement :

1. Renforcement de la ligne 926 BreizhGo : un travail de diagnostic et de renforcement de l'attractivité de la ligne 926 du réseau BreizhGo entre Landerneau et Lesneven pourrait être mené, en lien avec la Région Bretagne,

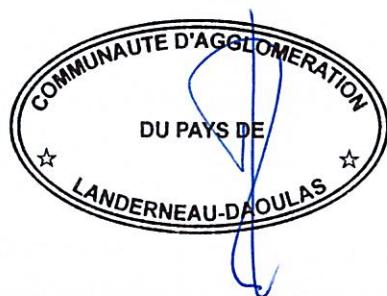
2. Amélioration de l'intermodalité sur le pôle économique Mescoden/St-Eloi : Une étude conjointe pourrait être menée pour optimiser les équipements et les services favorisant les alternatives à la voiture individuelle sur ce site stratégique.
3. Développement du covoiturage : La CAPLD et la CLCL partagent une démarche active en faveur du covoiturage. Nous pourrions mutualiser nos actions de sensibilisation et d'incitation, afin d'amplifier leur impact sur nos territoires respectifs.
4. Connexions cyclables : À moyen terme, des opportunités de connexion cyclable entre nos territoires pourraient être expertisées, en complément de la véloroute Landerneau-Brignogan existante.

De manière plus générale, les élus et les services techniques de la CAPLD se tiennent à votre disposition pour vous partager leurs expériences dans la mise en œuvre de services de mobilité, notamment le Transport à la Demande. En retour, nous serions également très intéressés par vos retours d'expérience, afin d'enrichir nos pratiques respectives et de renforcer notre collaboration en matière de mobilité.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de ma considération distinguée.

Patrick Leclerc

Président de la Communauté d'Agglomération  
du Pays de Landerneau-Daoulas





Guissény  
Gwiseni

Finistère  
Penn-Ar-Bed  
Tél / Pellg : 02 98 25 61 07

## BORDEREAU D'ENVOI

Date de l'envoi : 13/11/2025

Réf : MC/D20250558

Objet : Délibérations

**COURRIER ARRIVÉ LE**

**18 NOV. 2025**

**Communauté Lesneven  
Côte des légendes**

**Emetteur**

Mairie de Guissény  
Monique CONGAR  
Tél. : 02.98.25.75.70  
Mail : population.guisseney@gmail.com

**Destinataire**

Communauté Lesneven Côte des Légendes

Madame la Directrice,

Veuillez trouver ci-joint les délibérations du conseil municipal de du 6 novembre 2025  
concernant :

- Le plan de mobilité simplifié de la CLCL
- La modification des statuts de la CLCL

Vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement,  
Monique CONGAR



Thibault

Veronique /  
Françoise

Date de mise en ligne : 12/11/2025



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUISSENY  
N°CM/25-06008

Date d'envoi de la convocation : 31 octobre 2025

Nombre de membres	
en exercice	= 12
Présents	= 11
Votants	= 12

**RÉUNION DU 6 NOVEMBRE 2025**

**Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté Lesneven Côte des Légendes**

L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Raphaël RAPIN, maire.  
Étaient présents : Jean-Louis BONDU, Herveline CABON, Mickaël CONQ, Renée GALL, Laurence GUERINET, Gérard LE GUEN, Maud LE QUÉRÉ, Marie-Michelle LORGERÉ, Joël PASCOËT, Raphaël RAPIN, Jean-Yves ROUDAUT, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés et représentés : Jérémie JAFFRÈS donnant procuration à Gérard LE GUEN, Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Jean-Yves ROUDAUT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Monsieur le Maire explique que depuis le 1er juillet 2021, la Communauté Lesneven Côte des Légendes est autorité organisatrice de la mobilité (AOM). Cette prise de compétence est devenue possible grâce à la Loi d'orientation des mobilités (LOM) publiée en décembre 2019. Cette loi offre la possibilité aux territoires de moins de 100 000 habitants de disposer d'un Plan de Mobilités Simplifié (PdMS), document structurant pour les collectivités mais, pour autant, peu contraignant. Ce plan permet ainsi d'élaborer une politique de mobilité cohérente et des solutions en adéquation avec les besoins.

L'objectif poursuivi par les élus à travers ce document est de déterminer une stratégie et un plan d'actions visant à faciliter la mobilité quotidienne des habitants, tant au sein du territoire qu'à destination des pôles extérieurs, tout en intégrant les enjeux de la transition énergétique inscrits dans notre Plan climat-air-énergie territorial (PCAET).

Le diagnostic a permis de définir les 6 grandes orientations suivantes, répondant aux principaux enjeux identifiés pour le territoire :

- Rendre les transports collectifs plus attractifs et accessibles,
- Promouvoir le vélo et la marche à pied dans les déplacements de proximité et du quotidien,
- Développer les offres et les services de mobilités partagées,
- Soutenir les mises en œuvre locales à vocation solidaire et sociale,
- Accompagner et suivre les changements de comportement dans la durée,
- Proposer une politique de mobilité cohérente avec le fonctionnement territorial et les enjeux démographiques.

Afin de répondre à ces six grandes orientations, cinq grands axes ont été définis pour un total de seize actions, identifiant pour chacune, les enjeux, les objectifs, un axe de réflexion ainsi que les aspects de gouvernance et de budget :

**Axe 1 : Une offre de transports publics intermodale et renforcée**  
Action 1 : Prévoir un transport à la demande à l'échelle de la CLCL

Action 2 : Travailler avec la Région en faveur du renforcement / de la restructuration des offres  
Action 3 : Identifier des espaces multimodaux – PEM  
Action 4 : Identifier des espaces multimodaux – stations de mobilité  
**Axe 2 : Une pratique du vélo et de la marche sécurisée et plus accessible**  
Action 5 : Déclasser des voiries locales et des chemins ruraux  
Action 6 : Aménager des arceaux vélos dans toutes les communes  
Actions 7 : Travailler sur l'accessibilité piétonne et cyclable des équipements publics, des santé et commerces  
**Axe 3 : Une offre de mobilité partagée en complémentarité de l'offre de transport**  
Action 8 : Matérialiser une aire de covoiturage par commune  
Action 9 : Animer une plateforme de mise en relation pour le covoiturage à l'échelle de la CLCL  
**Axe 4 : Une mobilité solidaire et territorialement optimisée**  
Action 10 : Soutenir un service de transport solidaire  
Action 11 : Favoriser la démobilité  
Action 12 : Soutenir les mises en œuvre de service d'auto partage entre particuliers / le partage intergénérationnel de véhicule  
Action 13 : Proposer une flotte de deux-roues motorisés et/ou de voitures sans permis  
**Axe 5 : Promouvoir et accompagner la pratique des nouvelles mobilités**  
Action 14 : Mettre en œuvre un plan de communication complet sur les services de la CLCL  
Action 15 : Proposer des sessions personnalisées sur la mobilité  
Action 16 : Accompagner la mobilité durable des scolaires et des entreprises  
L'ensemble de ces actions doit permettre de répondre aux grands enjeux de notre territoire pour faciliter la mobilité quotidienne des habitants.

À l'heure actuelle, il n'est pas possible de déterminer avec précision le montant nécessaire pour la mise en œuvre de ce plan, ni la répartition de ce coût entre les différentes collectivités. En effet, un travail spécifique doit désormais être mené pour certaines actions, telles que le transport à la demande, le développement de hubs multimodaux et le pôle multimodal de Lesneven, afin de les calibrer au mieux au regard des objectifs que fixeront les élus et selon le niveau des services souhaité. Ce travail permettra d'affiner le plan de financement nécessaire à la mise en œuvre de ce plan d'actions.

Le plan de mobilités simplifié fera l'objet d'une phase de consultation, conformément à l'article L1214-36-1 du code des transports. Il a été transmis aux partenaires institutionnels qui disposent d'un délai de 3 mois pour émettre un avis.

Le document, éventuellement modifié au vu des éventuelles observations, sera adopté définitivement lors d'un prochain conseil communautaire.

## DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, par 12 voix pour,

**Article 1** : Donne un avis favorable au Plan de Mobilité Simplifié de la CLCL.

À Guissény, le 6 novembre 2025

Pour extrait conforme au registre,



Le secrétaire de séance,  
Jean-Yves ROUDAUT

**COMMUNE DE KERNILIS  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 12/12/2025  
Reçu en préfecture le 12/12/2025  
Publié le  
ID : 029-212900930-20251211-DELIDEC202549-DE

Le 11 décembre deux mille vingt-cinq, à 20h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sandra ROUDAUT.

Etaient présents : MM. ROUDAUT, BALCON, JESTIN, COSSET, BERTHOULOUX, IMBERDIS, CORTES, LE MESTRE, TALON, LANDURE, L'HOSTIS, LE ROUX

### **Absent : Néant**

**Secrétaire de séance :** Quentin L'HOSTIS

DATE DE CONVOCATION : 05/12/2025

---

DATE D'AFFICHAGE : 12/12/2025

**NOMBRE DE CONSEILLERS :** En exercice : 12 Présents : 12 Votants : 12

OBJET : AVIS SUR LE PLAN DE MOBILITÉS SIMPLIFIÉS (PdMs) de la CLCL

La Communauté Lesneven Côte des Légendes s'est engagée en juin 2024 dans l'élaboration d'un Plan de Mobilités Simplifié (PdMS). Ce document a été arrêté par la délibération n° CC/80/2025 en conseil communautaire le 24 septembre 2025.

L'objectif est de se doter d'une politique de mobilités adaptée aux besoins du territoire et des habitants. Cette étude s'est voulue participative et concertée, en associant élus, partenaires et habitants.

Conformément à l'article L1214-36-1 du code des transports, le document doit être soumis pour avis aux partenaires suivant : conseils municipaux du ressort territorial, conseil départemental, conseil régional, à l'état et aux autorités organisatrices de la mobilité limitrophes.

La commune est donc sollicitée pour transmettre son avis.

Après présentation de PdMs, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au plan de mobilités simplifié de la CLCL.

**Pour extrait conforme au registre**

Le Maire



## Le Secrétaire.

11

Quentin L'HOSTIS.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### MAIRIE DE KERNOUËS

#### SEANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi seize octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de KERNOUËS légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal en mairie de Kernouës, sous la présidence de Christophe BÈLE, maire.

**DATE DE CONVOCATION** : 10 octobre 2025

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX** : En exercice : 15 - Présents : 12 - Votants : 15

**PRESENTS** : Yves ABIVEN, Pascale AUFFRET, Christophe BÈLE, Isabelle BOULIC, Tifenn COTTON, Anne GENARD, Claude LE BRETON, Sophie LE GUEN, Christelle LE MENN, Françoise ROUDAUT, Alain SIMON, Ronan TIGRÉAT.

**ABSENTS EXCUSES** : Claudine ACQUITTER absente a donné pouvoir Claude LE BRETON, Pierre JESTIN, absent a donné pouvoir à Anne GENARD, Didier PERROT absent a donné pouvoir à Pascale AUFFRET.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Tifenn COTTON

#### Avis sur le Plan de Mobilités Simplifié (PdMS) de la Communauté Lesneven Côte des Légendes - Délibération D25\_37

Rapporteur : le maire, Christophe BÈLE

Annexe : PdMS arrêté et diaporama de présentation

Le conseil communautaire de CLCL a arrêté le Plan de mobilités simplifié et son plan d'actions par la délibération n° CC/80/2025 du 24 septembre 2025. Il a autorisé la Présidente à transmettre l'ensemble des éléments, pour avis, aux partenaires institutionnels, avant la phase de consultation du grand public.

La CLCL sollicite donc l'avis des communes membres.

Même si l'intérêt pour ce type d'outil fait consensus, une partie de son contenu apparaît comme « basique » en reprenant des solutions de bases comme trouver des alternatives à la voiture individuelle, sans que des pistes ne soient étudiées plus en détails localement.

Le terme de déclassement des voiries locales et des chemins ruraux questionne certains élus. S'agit-il de passer des voiries uniquement en pratique de voies douces ?

Ces cheminements nécessiteraient selon les conseillers une étude intercommunale pratique, détaillant quelles voies pourraient être utilisées et cela en lien avec les possibilités de chaque commune et les interconnexions possibles.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**MAIRIE DE KERNOUËS**

**SEANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi seize octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de KERNOUËS légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal en mairie de Kernouës, sous la présidence de Christophe BÈLE, maire.

**DATE DE CONVOCATION** : 10 octobre 2025

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX** : En exercice : 15 - Présents : 12 - Votants : 15

**PRESENTS** : Yves ABIVEN, Pascale AUFFRET, Christophe BÈLE, Isabelle BOULIC, Tifenn COTTON, Anne GENARD, Claude LE BRETON, Sophie LE GUEN, Christelle LE MENN, Françoise ROUDAUT, Alain SIMON, Ronan TIGRÉAT.

**ABSENTS EXCUSES** : Claudine ACQUITTER absente a donné pouvoir Claude LE BRETON, Pierre JESTIN, absent a donné pouvoir à Anne GENARD, Didier PERROT absent a donné pouvoir à Pascale AUFFRET.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Tifenn COTTON

**Avis sur le Plan de Mobilités Simplifié (PdMS) de la Communauté Lesneven Côte des Légendes - Délibération D25\_37**

Après discussion au sein du conseil municipal, la commune émet un avis favorable avec sur ce Plan de Mobilités Simplifié (PdMS), en intégrant les observations suivantes : souhaite de disposer d'éléments d'état des lieux / diagnostics pour évaluer les interconnexions possibles entre communes et ainsi assurer la cohérence des projets à l'échelle CLCL.

Commune de  
Plounéour-  
Brignogan-Plages  
❖❖❖❖❖  
Canton de  
LESNEVEN  
❖❖❖❖❖  
Département du  
Finistère

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 202512.83

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi quatre décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Plounéour-Brignogan-Plages, légalement convoqué le vingt-huit novembre de la même année, par Pascal GOULAOUIC, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle communale Kastell Mor, rue de l'Eglise.

Présents : Pierre ABAUTRET, Sandrine ABGRALL, Marie-Françoise BUORS, Pierre-Victor CHARBONNET, Paul GAC, Pascal GOULAOUIC, André LE BORGNE, Jean-François LE CLOAREC, Anna LE COZ, Jean-Michel LEHOUX, Mariannick LE MENN, Jean-Yves LE REST, Danièle LE VERCHE, Philippe N'GOMA, Marylène SALOU, Jean-Clément ZION.

Excusés : Catherine LE HIR, Pierre PHELEP, Julia ROUDAUT et Fabienne VARTEL.

Pouvoirs : Fabienne VARTEL à Jean-Michel LEHOUX.

Secrétaire de séance : Mariannick LE MENN est désignée secrétaire de séance.

### **Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté Lesneven Côte des Légendes**

Monsieur le Maire expose que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, la Communauté Lesneven Côte des Légendes est autorité organisatrice de la mobilité (AOM). Cette prise de compétence est devenue possible grâce à la Loi d'orientation des mobilités (LOM) publiée en décembre 2019. Cette loi offre la possibilité aux territoires de moins de 100 000 habitants de disposer d'un Plan de Mobilité Simplifié (PdMS), document structurant pour les collectivités mais, pour autant, peu contraignant. Ce plan permet ainsi d'élaborer une politique de mobilités cohérente et des solutions en adéquation avec les besoins.

L'objectif poursuivi par les élus à travers ce document est de déterminer une stratégie et un plan d'actions visant à faciliter la mobilité quotidienne des habitants, tant au sein du territoire qu'à destination des pôles extérieurs, tout en intégrant les enjeux de la transition énergétique inscrits dans notre Plan climat-air-énergie territorial (PCAET).

Le diagnostic a permis de définir les 6 grandes orientations suivantes, répondant aux principaux enjeux identifiés pour le territoire :

- Rendre les transports collectifs plus attractifs et accessibles
- Promouvoir le vélo et la marche à pied dans les déplacements de proximité et du quotidien
- Développer les offres et les services de mobilités partagées
- Soutenir les mises en œuvre locales à vocation solidaire et sociale
- Accompagner et suivre les changements de comportement dans la durée
- Proposer une politique de mobilité cohérente avec le fonctionnement territorial et les enjeux démographiques.

Afin de répondre à ces six grandes orientations, cinq grands axes ont été définis pour un total de seize actions, identifiant pour chacune, les enjeux, les objectifs, un axe de réflexion ainsi que les aspects de gouvernance et de budget :

#### **Axe 1 : Une offre de transports publics intermodale et renforcée**

Action 1 : Prévoir un transport à la demande à l'échelle de la CLCL

Action 2 : Travailleur avec la Région en faveur du renforcement / de la restructuration des offres

Action 3 : Identifier des espaces multimodaux – PEM

Action 4 : Identifier des espaces multimodaux – stations de mobilité

#### **Axe 2 : Une pratique du vélo et de la marche sécurisée et plus accessible**

Action 5 : Déclasser des voiries locales et des chemins ruraux

Action 6 : Aménager des arceaux vélos dans toutes les communes

Action 7 : Travailleur sur l'accessibilité piétonne et cyclable des équipements publics, de santé et commerces

**Axe 3 : Une offre de mobilité partagée en complémentarité de l'offre de transport**

Action 8 : Matérialiser une aire de covoiturage par commune

Action 9 : Animer une plateforme de mise en relation pour le covoiturage à l'échelle de la CLCL

**Axe 4 : Une mobilité solidaire et territorialement optimisée**

Action 10 : Soutenir un service de transport solidaire

Action 11 : Favoriser la démobilité

Action 12 : Soutenir les mises en œuvre de service d'autopartage entre particuliers / le partage intergénérationnel de véhicule

Action 13 : Proposer une flotte de deux-roues motorisés et/ou de voitures sans permis

**Axe 5 : Promouvoir et accompagner la pratique des nouvelles mobilités**

Action 14 : Mettre en œuvre un plan de communication complet sur les services de la CLCL

Action 15 : Proposer des sessions personnalisées sur la mobilité

Action 16 : Accompagner la mobilité durable des scolaires et des entreprises

L'ensemble de ces actions doit permettre de répondre aux grands enjeux de notre territoire pour faciliter la mobilité quotidienne des habitants.

À l'heure actuelle, il n'est pas possible de déterminer avec précision le montant nécessaire pour la mise en œuvre de ce plan, ni la répartition de ce coût entre les différentes collectivités. En effet, un travail spécifique doit désormais être mené pour certaines actions, telles que le transport à la demande, le développement de hubs multimodaux et le pôle multimodal de Lesneven, afin de les calibrer au mieux au regard des objectifs que fixeront les élus et selon le niveau des services souhaité. Ce travail permettra d'affiner le plan de financement nécessaire à la mise en œuvre de ce plan d'actions.

Le Plan de mobilités simplifié fera l'objet d'une phase de consultation, conformément à l'article L1214-36-1 du code des transports. Il a été transmis aux partenaires institutionnels qui disposent d'un délai de 3 mois pour émettre un avis.

Le document, éventuellement modifié au vu des éventuelles observations, sera adoptés définitivement lors d'un prochain conseil communautaire.

**Le Conseil municipal,****Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

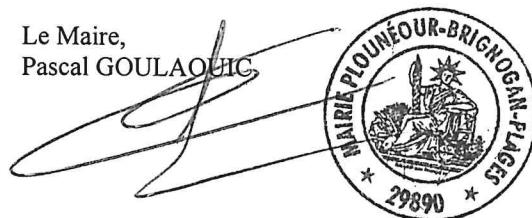
- Emet un avis favorable au Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté Lesneven Côte des Légendes.

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (3 contours Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait et délibéré à Plounéour-Brignogan-Plages,  
Le 04 décembre 2025

Le Maire,  
Pascal GOULAOUIC



**Délibération**  
**N° 2025-06-13**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 décembre 2025**

**DATE DE CONVOCATION : 4 décembre 2025**

**MEMBRES EN EXERCICE : 26**  
**PRESENTS : 22**  
**VOTANTS : 25**

**PRESIDENT : M. GUIZIOU Pierre, Maire**

**SECRETAIRE DE SEANCE : M. OLLIVIER**

**Séance ouverte à 19h00**

**Présents** : M. GUIZIOU, Maire ; M. BESSON ; Mme BOUCKAERT ; M. QUERE ; Mme NICOLAS ; M. SERVEL adjoints au Maire ; M. KERMARREC Christian ; Mme LE GALL ; MM. TANNE, BOSSARD ; Mmes LEMOINE-LESTOQUOY, JESTIN MARIE-SAINTE, BEGOC-JURADO, RIOU ; MM ABJEAN, TORCHEN, BOUVROT ; Mmes SERGENT, LE BOT ; M. KERMARREC Yann ; MM. OLLIVIER, ABIVEN.

**Absents excusés** : Mme MAYOL qui a donné procuration à Mme BOUCKAERT ; M. GUILLERM qui a donné procuration à M. SERVEL ; Mme LE TRAON qui a donné procuration à M. GUIZIOU

**Absente** : Mme BERGOT

\*\*\*\*\*

**OBJET : Elaboration du Plan de Mobilités Simplifié de la Communauté Lesneven Côte des Légendes**

❖ **Avis à donner**

M. SERVEL expose :

Depuis le 1er juillet 2021, la Communauté Lesneven Côte des Légendes est autorité organisatrice de la mobilité (AOM). Cette prise de compétence est devenue possible grâce à la Loi d'orientation des mobilités (LOM) publiée en décembre 2019.

Cette loi offre la possibilité aux territoires de moins de 100 000 habitants de disposer d'un Plan de Mobilités Simplifié (PdMS), document structurant pour les collectivités mais, pour autant, peu contraignant.

Ce plan permet ainsi d'élaborer une politique de mobilité cohérente et des solutions en adéquation avec les besoins.

La CLCL s'est saisie de cette opportunité et a missionné, en juin 2024, le bureau d'études Tecurbis, spécialisé dans le domaine des transports et de la mobilité, pour conduire cette mission et y apporter son expertise.

L'objectif poursuivi par les élus à travers ce document est de déterminer une stratégie et un plan d'actions visant à faciliter la mobilité quotidienne des habitants, tant au sein du territoire qu'à destination des pôles extérieurs, tout en intégrant les enjeux de la transition énergétique inscrits dans notre Plan climat-air-énergie territorial (PCAET).

Des réunions du comité de pilotage (COPIL) ont été nécessaires aux différentes phases d'élaboration, dont la dernière en date du 4 juin 2025, permettant d'aboutir à ce Plan de mobilités simplifié.

L'étude s'est voulue participative et concertée, associant élus, partenaires et habitants. Plusieurs phases de travail ont ainsi été proposées aux différentes étapes de l'élaboration afin de parvenir à une stratégie de mobilité à long terme, coconstruite et partagée par les divers acteurs du territoire :

- un questionnaire destiné aux habitants du territoire afin de mieux cerner leurs habitudes de déplacement et les problématiques rencontrées — près de 700 réponses ont été recueillies ;
- une quinzaine d'entretiens personnalisés avec des partenaires identifiés par la CLCL et le bureau d'études (entreprises, collèges, associations, collectivités voisines, etc.) ;
- un questionnaire adressé à l'ensemble des communes pour identifier les enjeux de mobilité à leur échelle ainsi qu'à celle de la CLCL ;
- divers ateliers réunissant élus, techniciens de la CLCL et partenaires extérieurs, tant en phase de diagnostic qu'en phase d'élaboration de la stratégie.

Ces temps d'échanges, le travail terrain effectué par le bureau d'études ainsi que le diagnostic ont permis de définir les 6 grandes orientations suivantes, répondant aux principaux enjeux identifiés pour le territoire :

- Rendre les transports collectifs plus attractifs et accessibles
- Promouvoir le vélo et la marche à pied dans les déplacements de proximité et du quotidien
- Développer les offres et les services de mobilités partagées
- Soutenir les mises en œuvre locales à vocation solidaire et sociale
- Accompagner et suivre les changements de comportement dans la durée
- Proposer une politique de mobilité cohérente avec le fonctionnement territorial et les enjeux démographiques.

Afin de répondre à ces six grandes orientations, cinq grands axes ont été définis pour un total de seize actions, identifiant pour chacune, les enjeux, les objectifs, un axe de réflexion ainsi que les aspects de gouvernance et de budget :

#### **Axe 1 : Une offre de transports publics intermodale et renforcée**

- Action 1 : Prévoir un transport à la demande à l'échelle de la CLCL
- Action 2 : Travailler avec la Région en faveur du renforcement / de la restructuration des offres
- Action 3 : Identifier des espaces multimodaux – PEM
- Action 4 : Identifier des espaces multimodaux – stations de mobilité

#### **Axe 2 : Une pratique du vélo et de la marche sécurisée et plus accessible**

- Action 5 : Déclasser des voiries locales et des chemins ruraux
- Action 6 : Aménager des arceaux vélos dans toutes les communes
- Action 7 : Travailler sur l'accessibilité piétonne et cyclable des équipements publics, de santé et commerces

#### **Axe 3 : Une offre de mobilité partagée en complémentarité de l'offre de transport**

- Action 8 : Matérialiser une aire de covoiturage par commune
- Action 9 : Animer une plateforme de mise en relation pour le covoiturage à l'échelle de la CLCL

#### **Axe 4 : Une mobilité solidaire et territorialement optimisée**

- Action 10 : Soutenir un service de transport solidaire
- Action 11 : Favoriser la démobilité
- Action 12 : Soutenir les mises en œuvre de service d'autopartage entre particuliers / le partage intergénérationnel de véhicule
- Action 13 : Proposer une flotte de deux-roues motorisés et/ou de voitures sans permis

#### **Axe 5 : Promouvoir et accompagner la pratique des nouvelles mobilités**

- Action 14 : Mettre en œuvre un plan de communication complet sur les services de la CLCL
- Action 15 : Proposer des sessions personnalisées sur la mobilité
- Action 16 : Accompagner la mobilité durable des scolaires et des entreprises

L'ensemble de ces actions doit permettre de répondre aux grands enjeux de notre territoire pour faciliter la mobilité quotidienne des habitants.

À l'heure actuelle, il n'est pas possible de déterminer avec précision le montant nécessaire pour la mise en œuvre de ce plan, ni la répartition de ce coût entre les différentes collectivités. En effet, un travail spécifique doit désormais être mené pour certaines actions, telles que le transport à la demande, le développement de hubs multimodaux et le pôle multimodal de Lesneven, afin de les calibrer au mieux au regard des objectifs que fixeront les élus et selon le niveau des services souhaité. Ce travail permettra d'affiner le plan de financement nécessaire à la mise en œuvre de ce plan d'actions.

A noter que le volet mobilité actives est peu développé dans le cadre de ce schéma puisque faisant l'objet d'une réflexion menée en parallèle.

Une fois arrêté, le plan de mobilités simplifié fera l'objet d'une phase de consultation, conformément à l'article L1214-36-1 du code des transports. Il sera transmis aux partenaires institutionnels qui disposeront d'un délai de 3 mois pour émettre un avis. Un certain nombre d'organismes ou d'associations, dont la liste est définie dans l'article L1214-36-1 du code des transports, pourront être consultés à leur demande sur le projet.

S'ensuivra, durant 21 jours, une seconde phase de consultation auprès du public qui pourra consulter le document, assorti des avis recueillis des partenaires institutionnels, et émettre un avis, conformément aux dispositions de l'article 123-19-1 du code de l'environnement. Le dossier sera consultable sur le site internet de la CLCL (<https://www.clcl.bzh/>) ainsi qu'au siège de la Communauté Lesneven Côte des Légendes aux jours et heures habituels d'ouvertures. Le public pourra formuler un avis directement sur un registre dédié à cet effet au siège de la CLCL ou transmis par voie postale à l'adresse de l'intercommunalité (12 boulevard des frères lumières, 29 260 LESNEVEN).

Le projet de PdMS a été arrêté par la délibération n°CC/80/2025 en conseil communautaire le 24 septembre 2025.

Conformément à l'article L1214-36-1 du code des transports, le document doit être soumis pour avis aux partenaires suivants : aux conseils municipaux du ressort territorial, au conseil départemental, au conseil régional, à l'Etat, et aux autorités organisatrices de la mobilité limitrophes.

Dans ce cadre, la commune est invitée à émettre un avis avant le 2 janvier 2026.

Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme et cadre de vie,

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :***

- Emet un avis favorable au projet de Plan de Mobilités Simplifié arrêté en conseil communautaire du 24 septembre 2025.***

**Pour extrait certifié conforme,**

Le Maire,



Pierre GUIZIOU

Le secrétaire de séance

David OLLIVIER



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE  
MAIRIE DE SAINT-FRÉGANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 11 décembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-FRÉGANT, dûment convoqué le 5 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Cécile GALLIOU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12 (quorum suivant l'article L.2121-17 du CGCT : 7)

NOM	PRENOM	PRESENT	ABSENT	Pouvoir donné à (article L 2121-20, applicable en vertu de l'article L 5211-1 du CGCT)
ABIVEN	David		x	Pouvoir à Cécile GALLIOU
BIANEIS	Sandra	x		
BORDET	Cédric	x		
CALONNEC	Gwénaëlle	x		
CORLOSQUET	Carine		x	Pouvoir à Sandra BIANEIS
COUET	Gilles	x		
GALLIOU	Cécile	x		
LAMARRE	Didier	x		
PERROS	David		x	
PLANTEC	Laurent	x		
SALAUN	Agnès	x		
SOREL	Anne-Claire	x		

Secrétaire de séance : CALONNEC Gwénaëlle

N°2025/70

AVIS SUR LE PLAN DE MOBILITÉS SIMPLIFIÉ ARRÊTÉ  
COMMUNAUTÉ LESNEVEN CÔTE DES LÉGENDES

Classification : autres domaines de compétences  
Date de publication de la présente délibération : 17/12/2025

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté Lesneven Côte des Légendes n°CC/80/2025 du 24 septembre 2025 arrêtant le plan de mobilités simplifié,

La Communauté Lesneven Côte des Légendes s'est engagée en juin 2024 dans l'élaboration d'un Plan de Mobilités Simplifié afin de se doter d'une politique de mobilités adaptée aux besoins du territoire et des habitants. Cette étude s'est voulue participative et concertée, en associant élus, partenaires et habitants.

Ces temps d'échanges, le travail terrain effectué par le bureau d'études ainsi que le diagnostic ont permis de définir les 6 grandes orientations suivantes, répondant aux principaux enjeux identifiés pour le territoire :

- ✓ Rendre les transports collectifs plus attractifs et accessibles
- ✓ Promouvoir le vélo et la marche à pied dans les déplacements de proximité et du quotidien
- ✓ Développer les offres et les services de mobilités partagées
- ✓ Soutenir les mises en œuvre locales à vocation solidaire et sociale
- ✓ Accompagner et suivre les changements de comportement dans la durée
- ✓ Proposer une politique de mobilité cohérente avec le fonctionnement territorial et les enjeux démographiques.

Pour répondre à ces six grandes orientations, cinq grands axes ont été définis pour un total de seize actions, identifiant pour chacune, les enjeux, les objectifs, un axe de réflexion ainsi que les aspects de gouvernance et de budget :

❖ **Axe 1 : Une offre de transports publics intermodale et renforcée**

- Action 1 : Prévoir un transport à la demande à l'échelle de la CLCL  
Action 2 : Travailler avec la Région en faveur du renforcement / de la restructuration des offres  
Action 3 : Identifier des espaces multimodaux – PEM  
Action 4 : Identifier des espaces multimodaux – stations de mobilité

❖ **Axe 2 : Une pratique du vélo et de la marche sécurisée et plus accessible**

- Action 5 : Déclasser des voiries locales et des chemins ruraux  
Action 6 : Aménager des arceaux vélos dans toutes les communes  
Action 7 : Travailler sur l'accessibilité piétonne et cyclable des équipements publics, de santé et commerces

❖ **Axe 3 : Une offre de mobilité partagée en complémentarité de l'offre de transport**

- Action 8 : Matérialiser une aire de covoiturage par commune  
Action 9 : Animer une plateforme de mise en relation pour le covoiturage à l'échelle de la CLCL

❖ **Axe 4 : Une mobilité solidaire et territorialement optimisée**

- Action 10 : Soutenir un service de transport solidaire  
Action 11 : Favoriser la démobilité  
Action 12 : Soutenir les mises en œuvre de service d'autopartage entre particuliers / le partage intergénérationnel de véhicule  
Action 13 : Proposer une flotte de deux-roues motorisés et/ou de voitures sans permis

❖ **Axe 5 : Promouvoir et accompagner la pratique des nouvelles mobilités**

- Action 14 : Mettre en œuvre un plan de communication complet sur les services de la CLCL  
Action 15 : Proposer des sessions personnalisées sur la mobilité  
Action 16 : Accompagner la mobilité durable des scolaires et des entreprises

L'ensemble de ces actions doit permettre de répondre aux grands enjeux de notre territoire pour faciliter la mobilité quotidienne des habitants. À l'heure actuelle, il n'est pas possible de déterminer avec précision le montant nécessaire pour la mise en œuvre de ce plan, ni la répartition de ce coût entre les différentes collectivités. En effet, un travail spécifique doit désormais être mené pour certaines actions, telles que le transport à la demande, le développement de hubs multimodaux et le pôle multimodal de Lesneven, afin de les calibrer au mieux au regard des objectifs que fixeront les élus et selon le niveau des services souhaité. Ce travail permettra d'affiner le plan de financement nécessaire à la mise en œuvre de ce plan d'actions.

Le plan de mobilités simplifiés a été arrêté par délibération n°CC/80/2025 du conseil communautaire de la Communauté Lesneven Côte des Légendes en date du 24 septembre 2025.

Conformément à l'article L1214-36-1 du code des transports, le plan de mobilités simplifié arrêté doit être soumis pour avis aux conseils municipaux du ressort territorial, au conseil départemental, au conseil régional, à l'Etat et aux autorités organisatrices de la mobilité limitrophes.

Ainsi, le plan de mobilités simplifié est présenté au conseil municipal.

**Décision : Après discussion le conseil municipal émet un avis favorable au plan de mobilités simplifié arrêté.**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

Le Maire  
Cécile GALLIOU



La Secrétaire de séance  
Gwénaëlle CALONNEC

# COMMUNE DE SAINT-MÉEN

6, Rue de la Mairie  
29260 SAINT-MÉEN

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Nombre de membres : 13      L'an deux mil vingt-cinq, le premier décembre, à 19 heures 30, le Conseil  
Présents : 11      Municipal de la Commune de Saint-Méen, dûment convoqué le 24 novembre,  
Procuration : 00      s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Mr Louis BEAUGENDRE, Maire.  
Votant : 11

Etaient présents :

- Mr Louis BEAUGENDRE, Maire  
- Mr Jean-Pierre MADEC, Mr Jean-Yves ROUDAUT, Mme Amandine ROLLAND, Mme Marina DOLOU,  
Adjoint  
- Mr Mikaël FLOC'H, Mr Gérard ROUDAUT, Mme Monique LE HER, Mr Joël CONGAR, Mr Yves CAPPELLESSO, Mr Philippe MOTAIS, Conseillers municipaux

Absents excusés : Mr Gaétan THEPAUT, Mr Gildas LE BRAS

Secrétaire : Mr Philippe MOTAIS

**Objet : Plan de Mobilités Simplifié de la Communauté Lesneven Côte des Légendes**

La Communauté Lesneven Côte des Légendes (CLCL) s'est engagée, en juin 2024, dans l'élaboration d'un Plan de Mobilités Simplifié (PdMS). Ce document a été arrêté par la délibération n° CC/80/2025 en conseil communautaire le 24 septembre 2025.

Conformément à l'article L1214-36-1 du code des transports, le document doit être soumis pour avis aux partenaires suivants : conseils municipaux du ressort territorial, conseil départemental, conseil régional, à l'état, et aux autorités organisatrices de la mobilité limitrophes

Le Conseil Municipal est donc invité à donner son avis sur ce Plan de Mobilités Simplifié.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au Plan de Mobilités Simplifié de la Communauté Lesneven Côte des Légendes.

Certifiés conformes les jour, mois & an ci-dessus

Le Maire,  
Louis BEAUGENDRE





**Département du Finistère  
Commune de Trégarantec - 29260  
Tel : 02 98 83 61 65  
mairie.tregarantec@wanadoo.fr**

Envoyé en préfecture le 28/10/2025

Reçu en préfecture le 28/10/2025

Publié le

ID : 029-212902886-20251027-D2025\_28-DE

Nombre de conseillers en exercice : 14

L'an 2025 le 21 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Trégarantec, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de monsieur Yann TOUDIC, Maire, après avoir été convoqué conformément à l'article L. 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

Étaient présent.e.s : 10

Yann TOUDIC Maire, Magali CORRE 1ère adjointe, Yann ALANOU 3<sup>ème</sup> adjoint, Maryline BOUCHER, Romuald BOIVIN, Yohann COEFFEUR, Anne BERROU, Gabriel VEIGA FERNANDES, Xavier ROUDAUT et Sandra CAM.

Absente excusée avec procuration : 1

Maryse LOAEC 2<sup>ème</sup> adjointe (procuration à Yann TOUDIC)

Absents non excusés : 2

Pierre MAUDIRE, Samuel HENRY

Absent excusé : 1

Charles-Henri DEBONNAIRE

Secrétaire de séance

Sandra CAM

**Délibération n°2025-28**

**Approbation du plan de mobilités simplifié de la CLCL**

La Communauté Lesneven Côte des Légendes s'est engagée en juin 2024 dans l'élaboration d'un Plan de Mobilités Simplifié (PdMS). Ce document a été arrêté par la délibération n° CC/80/2025 en conseil communautaire le 24 septembre 2025.

Monsieur le Maire précise que l'objectif est de se doter d'une politique de mobilités adaptée aux besoins du territoire et des habitants. Cette étude s'est voulue participative et concertée, en associant élus, partenaires et habitants.

Conformément à l'article L1214-36-1 du code des transports, le document doit être soumis pour avis aux partenaires suivant : conseils municipaux du ressort territorial, conseil départemental, conseil régional, à l'état, et aux autorités organisatrices de la mobilité limitrophes.

La commune est donc sollicitée pour transmettre son avis.

A défaut, conformément à l'article R1214-12 du code des transports, l'avis de la commune de Trégarantec serait réputé favorable.

Après présentation du PdMS, Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des présents,  
EMETTENT un avis favorable au plan de mobilités simplifié de la CLCL

A TREGARANTEC, le 27 octobre 2025

Le Maire

Yann TOUDIC



Le Maire : Yann TOUDIC certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télerecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Quimper, le 21 Novembre 2025

Affaire suivie par : Valérie SORET

Tél : 02 98 76 52 40

Mél : [valerie.soret@finistere.gouv.fr](mailto:valerie.soret@finistere.gouv.fr)

**Plan de Mobilité simplifié (PDMS)**  
**de la communauté de communes de Lesneven Côte des Légendes**  
**arrêté le 24/09/2025**

-----  
**avis DDTM**

Le conseil communautaire de la communauté Lesneven Côte des Légendes (CLCL) a arrêté le 24 septembre dernier son projet de Plan de Mobilité simplifié.

Par courrier du 26 septembre reçu le 1<sup>er</sup> octobre 2025, l'avis de la direction départementale des territoires et de la mer est sollicité par la CLCL.

Bien que le code des transports ne prévoit pas de consultation de l'État à ce stade, ci-dessous l'avis de la DDTM :

La **démarche volontaire** d'élaboration d'un PDMS par la CLCL collectivité est tout d'abord à saluer. Celle-ci s'avère tout à fait pertinente à l'échelle de ce territoire, compte tenu des enjeux de mobilités et des enjeux climatiques actuels.

Globalement la mise en œuvre de ce **PDMS** porte sur la plupart des **mobilités des personnes**, et amplifiera largement leurs **mobilités durables au quotidien**.

#### **Rappel des enjeux**

- Le pourcentage d'émissions de gaz à effet de serre dues aux transports, et notamment au transport des véhicules de particuliers, est indiqué pour la France. Les données spécifiques à la CLCL pour 2022 sont à votre disposition sur Territory Bretagne : [https://bretagne.territory.fr/?zone=epci&maille=epci&zone\\_id=242900793&nom\\_territoire=CC%20Communaut%C3%A9%20Lesneven%20%C3%B4te%20des%20L%C3%A9gendes&theme=%C3%89missions%20de%20GES&analysis=13402](https://bretagne.territory.fr/?zone=epci&maille=epci&zone_id=242900793&nom_territoire=CC%20Communaut%C3%A9%20Lesneven%20%C3%B4te%20des%20L%C3%A9gendes&theme=%C3%89missions%20de%20GES&analysis=13402)

- Territoire de la CLCL et **évolutions climatiques** : à compléter dans les enjeux , à 2030 , 2050 et 2100. Voir notamment pour votre territoire, sur la base de la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) adoptée nationalement en 2024 :

- ✓ Mon Territoire sous + 4 degrés (OEB) : <https://bretagne-environnement.fr/tableau-de-bord/mon-territoire-sous-4degres-adaptation-climat-bretagne> : + pour la CLCL : en 2100 notamment +2,9 °C en moyenne en été, la température pouvant atteindre 39,9°C, +10 % de précipitations hivernales, dont + de 26 % de précipitations extrêmes
- ✓ ClimaDiag de Météo France : <https://meteofrance.com/climadiag-commune>

- ✓ Faciliti-TACCT : <https://facili-tacct.betta.gouv.fr/thematiques?code=242900793&libelle=Communaut%C3%A9%20de%20communes%20Communaut%C3%A9%20Lesneven%20C%C3%B4te%20des%20L%C3%A9sneven%20g%C3%A9n%C3%A9des&type=epci>
- ✓ Patch + 4degrés : <https://facili-tacct.betta.gouv.fr/patch4c?code=242900793&libelle=Communaut%C3%A9%20de%20communes%20Communaut%C3%A9%20Lesneven%20C%C3%B4te%20des%20L%C3%A9sneven%20g%C3%A9n%C3%A9des&type=epci>

Le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC 3) publié le 10 mars 2025 - <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/adaptation-france-changement-climatique> - comprend

notamment la mesure 30 « Assurer la résilience des transports et des mobilités ».

=> il devient donc de plus en plus important de se préoccuper désormais notamment de la question du confort d'été dans les transports, à la fois pour les usagers et pour les personnels, dans un contexte où ces vagues de chaleur deviendront plus fréquentes et plus intenses.

Nécessité donc de prévoir des aménagements résilients au changement climatique. Ex :

- végétaliser, avec des espèces adaptées et résistantes au réchauffement climatique.
  - Végétalisation également des aménagements cyclables.
- prévoir des ombrières pour protéger les espaces d'attentes des usagers (arrêts de cars, de covoiturage, TAD, PEM, stations de mobilité), ainsi que les lieux de stationnement du matériel roulant des ombrières pour éviter la surchauffe des matériels
- installer des matériaux adaptés aux lieux d'attente
- désimperméabiliser les sols
- utiliser des matériaux perméables, plus clairs
- adapter la voirie urbaine au changement climatique .

Voir notamment ces publications du Cerema :

- . <https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/596755/adapter-la-voirie-urbaine-au-changement-climatique-recueil-d-exemples-de-solutions-d-adaptation?lg=fr-FR>
- . <https://www.cerema.fr/fr/actualites/deux-p-tits-essentiels-du-cerema-gestion-reseaux-transports>
- . <https://www.cerema.fr/fr/actualites/deux-essentiels-du-cerema-gestion-reseaux-transports-face-au>

- ✓ Prévoir du matériel roulant adapté
  - (y compris avec verrouillage des fenêtres lorsqu'un dispositif de rafraîchissement est activé)
- ✓ Sensibiliser les usagers aux questions de confort d'été et accompagner l'ensemble des publics en période de fortes chaleurs

- il convient également de faire le lien avec le PCAET adopté le 15/12/2021, ajusté dans le cadre du bilan à mi-parcours dressé par le conseil communautaire le 24/09/2025, même jour que l'arrêt du PDMs. Le bilan à mi-parcours avec le programme d'actions ajusté fait bien le lien avec le projet de PDMs, mais inversement le PDMs nécessite de faire le lien avec le programme d'actions du PCAET .

- il serait de même intéressant de faire le lien avec la labellisation "Petite Ville de Demain" de la commune de Lesneven est labellisée, et que le présent PDMS fait l'objet d'une fiche-action de la convention ORT - Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions à partir des modes sobres et décarbonés, un enjeu de cohésion sociale et de transition énergétique.

- acteurs locaux /partenaires : mériteraient également d'être cités : le Pays de Brest, les AOM limitrophes et autres acteurs du bassin de mobilité, les entreprises, chambres consulaires, le SDEF (*mobilité électrique*)

- D'une façon générale, il serait nécessaire de préciser sur le document, la source et la date des données

## Eléments saillants du diagnostic

Le ministère de l'aménagement du territoire et de la transition écologique met à disposition depuis 2025 le Tableau de bord des mobilités durables (*librement accessible par tous*), disponible également à la maille EPCI et à la maille commune :

<https://mobilite-durable-tdb.din.developpement-durable.gouv.fr/indicateurs/deplacements-domicile-travail/?mesh=epci>

Ce tableau de bord a vocation à accompagner les territoires dans leur transition écologique et l'élaboration de politiques publiques de mobilité plus sobres et durables. Il offre un socle commun d'indicateurs standardisés sur la mobilité du quotidien, de l'échelle communale à nationale, permettant ainsi de dresser un état des lieux territorial, identifier les leviers d'action, et orienter les stratégies de mobilité face aux enjeux environnementaux et sociaux.

Le diagnostic a été réalisé entre septembre 2024 et janvier 2025, mais les éléments de diagnostic ont-ils été comparés avec ce tableau de bord national ? Des données 2022 y figurent d'ailleurs.

- répartition de la population : le vieillissement de la population nécessite d'être abordé et pris en compte dans ce PDMs, devient de plus en plus un enjeu fort en matière de mobilités. Juste évoqué dans les analyses AFOM/synthèse du diagnostic et synthèse de la concertation.

Voir notamment : <https://www.gart.org/deliberation/le-gart-lutpf-et-france-silver-eco-publient-un-guide-pour-mieux-comprendre-et-accompagner-la-mobilite-des-seniors> (novembre 2025), et pour la Bretagne <https://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/vieillissement-de-la-population-et-mobilite-en-a5926.html> (décembre 2024)

- il serait intéressant de faire apparaître également le pourcentage de flux entrants sur le territoire pour les trajets domicile-travail - ce taux étant relativement important - ainsi que les destinations principales sur le territoire de la CLCL.

- Transports collectifs cars BreizhGo :

- ✓ transport à la demande: à noter que la Région envisage de s'en désengager (spécificité finistérienne), n'ira sans doute pas au-delà de 2028 à l'occasion du renouvellement de la délégation de service public. Le TAD mériterait d'ailleurs de figurer aussi dans l'analyse AFOM/synthèse de l'offre.
- ✓ Navettes estivales : ne sont pas indiquées

- Mobilités solidaires : il est effectivement constaté qu'elles relèvent uniquement pour l'instant de quelques initiatives locales et très ciblées, donc constat d'insuffisance pour l'instant. Mériteraient de figurer dans l'analyse AFOM/synthèse de l'offre.

- Covoiturage : l'étude lignes de covoiturage portée par le Pays de Brest apporte désormais des éléments de diagnostic complémentaires sur le territoire de la CLCL

- Autopartage : s'il n'y en a pas, constat qui mériterait néanmoins de figurer dans le diagnostic

- Modes actifs :

- ✓ malgré le titre, la marche et les cheminements existants piétons sont peu évoqués (à part concernant les aménagements mixtes). Ceux-ci figurent-ils dans le diagnostic complet ? La marche ne figure pas non plus dans l'analyse AFOM/synthèse de l'offre.
- ✓ Où en est à ce jour l'actualisation du schéma directeur intercommunal cyclable ?

- par ailleurs **le diagnostic transmis ne fait pas apparaître** :

- ✓ les zones d'activités et autres principaux lieux de déplacements à l'intérieur du territoire. Mais cela doit figurer dans votre diagnostic complet
- ✓ Pôle d'échanges multimodal (PEM) : il pourrait être rappelé que la création d'un PEM à Lesneven constitue l'une des actions du PCAET adopté en décembre 2021
- ✓ s'il y a des **plans de mobilité employeur**, en les précisant les cas échéant. Or, un PDMs doit également prendre en compte les plans de mobilité employeur existants sur le territoire (art L. 1214-36-1 du code des transports). Pour le cas où il n'y en aurait pas, il convient également de le préciser dans le diagnostic.
- ✓ la **mobilité des marchandises** (à part une ligne de synthèse retour questionnaires maires) Or, un PDMs a vocation à porter également sur le transport de marchandises (même article) et permettre ainsi de mettre en place de la logistique durable.
- ✓ Le **changement climatique** sur le territoire de la CLCL – or cf les éléments et sources précités.

Importance d'intégrer le **diagnostic complet au PMDs** qui sera soumis à la participation du public, puis approuvé.

## Apports de la concertation

- Entretiens avec les partenaires : il n'y a pas eu d'échanges avec :
  - . des représentants d'entreprises autrement, ou avec la CCI ni la CMA ?
  - . les autres AOM limitrophes ?
  - . le Département ?

## Plan d'actions : 5 axes et 16 actions

### Remarques globales sur le plan d'actions :

- La **réduction des émissions de gaz à effet de serre** mériterait de figurer parmi les objectifs majeurs du PDMs : actions d'atténuation du changement climatique

- La **mobilité électrique** n'est pas évoquée, malgré les enjeux de développement de la mobilité électrique pour la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la fin annoncée des nouveaux véhicules thermiques pour 2035. Les bornes existantes auraient nécessité d'être localisées dans le diagnostic, et ce sujet développé dans le plan d'actions.

De même, bien que non obligatoire, la consultation du syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère (SDEF) aurait par ailleurs été intéressante en tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'électricité dans le cadre du développement de la mobilité électrique, au regard du schéma de développement des bornes électriques (SDIRVE) adopté en décembre 2023.

- Compte tenu du large impact à venir des **véhicules intermédiaires**, il est dommage de ne pas les avoir évoqués. Sur les nombreux atouts et le développement des véhicules intermédiaires, voir notamment <https://xd.ademe.fr>

- La mobilité des **travailleurs saisonniers** n'est pas évoquée en tant que telle. Elle sera également sans doute facilitée par les actions prévues ?

- Les mobilités **touristiques** sont peu évoquées également en tant que telles. L'office du tourisme a néanmoins visiblement été associé pour partie à l'élaboration du PDMs

- La possibilité de **liaisons maritimes estivales** entre communes voisines, permettant de réduire également l'utilisation de la voiture, a-t-elle été étudiée ?

- Dispositif mobilisable /**Fonds Vert** : compte tenu des discussions sur le budget au niveau national, les modalités concernant les différentes mesures 2026 ne sont pas encore à ce stade connues (*un budget général réduit pour le Fonds Vert est néanmoins annoncé, répartition à voir*)

- N'ayant pas fait l'objet du diagnostic, la **mobilité des marchandises** ne fait pas non plus l'objet du plan d'actions, celui-ci ne permet donc pas de mettre en place de la logistique durable sur le territoire. Pour information, afin d'accompagner la décarbonation du transport de marchandises, la Région et l'État viennent d'élaborer conjointement une feuille de route régionale sur la mobilité des biens et des marchandises, en concertation avec les entreprises et les intercommunalités bretonnes. Cette stratégie fixe un objectif ambitieux : multiplier par 6 la part du fret ferroviaire d'ici 2050, tout en favorisant le report modal vers la mer et le rail, la mutualisation logistique et la décarbonation du transport routier.

### **Axe 1 : Une offre de transports publics intermodale et renforcée**

#### Action 1 : Prévoir un transport à la demande à l'échelle de la CLCL

- Le TAD sera en effet très utile pour répondre aux besoins du quotidien, très bien si la CLCL met en place directement cette offre (*désengagement de la Région à partir de 2028*). Offre effectivement à calibrer en conséquence. Quelques questions :

- ✓ L'offre pourra également porter sur les horaires décalés pour les actifs (*tôt le matin/tard le soir*) ?
- ✓ Fonctionnera tous les jours de la semaine ?
- ✓ Les trajets seront-ils effectués en véhicules électriques ?
- ✓ Une application sera sans doute mise en place, possibilité également de réservation par téléphone pour faciliter la réservation par les publics n'utilisant pas le numérique ?
- ✓ Les chauffeurs seront certainement professionnels, et l'offre ne reposera pas sur le bénévolat ?

- Acteurs à mobiliser : CLCL et commune : outre les compétences mobilité et voirie, la compétence économie sera également nécessaire pour faciliter le lien avec les entreprises et zones d'activités

#### Action 2 : Lignes régulières de cars BreizhGo :

- Acteurs à mobiliser :

- ✓ le bassin de mobilité est cité, mais le comité local de mobilités qui sera mis en place en 2026 pourrait être directement indiqué
- ✓ CLCL et commune : outre les compétences mobilité et voirie, la compétence économie sera également nécessaire pour faciliter le lien avec les entreprises et zones d'activités
- ✓ mériteraient également d'être associés : l'office du tourisme, ainsi que les organisateurs d'évènements

### Action 3 : Identifier des espaces d'échanges multimodaux – Pôle d'Echange Multimodal

- PEM de Lesneven : la localisation semble en effet adaptée, projet en cours depuis plusieurs années, c'est également l'une des actions prévues par le PCAET, mais aussi le CRTE. 100 000 € de DETR avaient été octroyés par le Préfet en 2022 pour l'acquisition de bâtiment en vue de l'aménagement d'un pôle multimodal (44 275€ versés à ce jour à notre connaissance, opération non soldée).

- Stations de mobilité : seront une vraie solution également sur les plus petites communes.

- ✓ Vélo : - à la place des arceaux, du stationnement sécurisé pour les vélos inciterait davantage les usagers à venir et repartir en vélo : stationnement pour plusieurs heures, voire toute la journée pour les actifs, et développement des VAE
  - seront accessibles par des aménagements cyclables sécurisés ?
- ✓ Covoiturage : 2 places semblent peu, certains hubs pourront peut-être en avoir davantage ?
- ✓ Autopartage : serait peut-être envisageable sur certains hubs ?
- ✓ Acteurs : des représentants d'usagers seraient certainement utiles aussi

### **Axe 2 : Une pratique du vélo et de la marche sécurisée et plus accessible**

#### Déclasser des voiries locales et des chemins ruraux

- Est-ce un schéma directeur cyclable ou des modes actifs qui est en cours d'élaboration ? Les 2 termes sont utilisés

#### Aménager des arceaux et box vélos dans toutes les communes

Tel qu'indiqué plus haut, le stationnement sécurisé inciterait davantage les usagers à se déplacer en vélo, au moins pour les stationnements sur les temps moyens et longs, notamment pour les VAE.

#### Travailler sur l'accessibilité piétonne et cyclable des équipements publics, de santé et commerces

Très positif que ce PDMs permette également de développer la marche au quotidien.

### **Axe 3 : Une offre de mobilité partagée en complémentarité de l'offre de transport**

#### Matérialiser une aire de covoiturage par commune

Très positif également.

Visiblement une identification de parkings a déjà été faite.

Carte : compléter par la légende des parkings entourés de tirets bleus.

Acteurs : des représentants de la population seront également les bienvenus

#### Favoriser le recours au covoiturage et la mise en relation

Intéressant qu'une communauté de covoiturage soit créée par la CLCL pour l'ensemble de ses habitants.

Des « sous-communautés » de covoiturage ciblées aux besoins des habitants par secteur y sont sans doute également envisagées ?

### **Axe 4 : Une mobilité solidaire et territorialement optimisée**

#### Soutenir un service de transport solidaire

- Acteurs : seront également à associer des représentants des seniors, ainsi que des établissements ou services d'aide par le travail (ESAT), association de personnes handicapées, ...  
- Les modalités de réservation devront naturellement être adaptées aux publics visés

#### Favoriser la démobilité

- Services itinérants : la santé n'est pas ciblée, pourtant des besoins existent, et l'unité mobile de prévention santé "Mobilisanté" du Pays de Brest a été inaugurée en septembre dernier, à Lesneven, après avoir déjà effectué sa 1ère sortie en juin déjà à Lesneven (projet, financé pour 3 ans, soutenu par l'Union Européenne, l'Agence Régionale de Santé Bretagne dans le cadre du contrat local de santé et plusieurs EPCI du Pays de Brest dont la CLCL).

## Soutenir les mises en œuvre de service d'autopartage entre particuliers / le partage intergénérationnel de véhicule

Intéressant de commencer par une expérimentation entre particuliers/intergénérationnel. A-t-il été envisagé par ailleurs qu'un service de mise à disposition de véhicules en autopartage soit mis en place ? Permettrait par ailleurs de tester, et développer les déplacements en véhicules électriques.

## **Axe 5 : Promouvoir et accompagner la pratique des nouvelles mobilités**

### Mettre en œuvre un plan de communication complet sur les services de la CLCL

Ce plan de communication complet sera effectivement essentiel pour la mise en œuvre du PDMs et les nombreux changements de comportements nécessaires.

### Proposer des sessions personnalisées sur la mobilité

- Des balades découvertes de boucles cyclables pourraient par exemple également être organisées
- Outre des actions sur le vélo, des actions personnalisées axées sur l'intermodalité permettraient aussi de faciliter et développer ces pratiques
- FMD = forfait mobilités durables

### Accompagner la mobilité durable des scolaires et des entreprises

- PDME : - il serait nécessaire de préciser les modalités prévues d'accompagnement des entreprises à l'élaboration de leur PDME

- l'incitation et l'accompagnement par la CLCL à l'élaboration de PDME à l'échelle de zones d'activités aurait un réel levier supplémentaire, accélérerait les mobilités durables sur le territoire

- des communautés de covoiturage créées à l'échelle des zones d'activités auraient du sens et constitueraient également un effet d'accélération du covoiturage sur le territoire. Après création, actions de communication et d'accompagnement à mener régulièrement pour faire vivre ces communautés.

Des défis mobilités durables entreprises pourraient par ailleurs également être organisés.

- Scolaires : la mise en place de pédibus et vélocibus seraient-ils possibles dans les communes ?

Cf par exemple vélocibus mis en place en Finistère à Pouldreuzic. Auraient un fort effet pédagogique, y compris sur le long terme, effet pour les enfants comme pour les parents.

### Autres actions possibles par ailleurs pour promouvoir et accompagner la pratique des nouvelles mobilités, par exemple :

- ✓ Création d'un lieu centralisé, par exemple une maison des mobilités qui pourrait peut-être se situer sur le site du futur PEM de la gare routière de Lesneven ? Permettrait sous forme centralisée et accessible de mieux voir l'offre de mobilités sur le territoire de la CLCL
- ✓ Création d'une semaine européenne de la mobilité à l'échelle de la CLCL, voire en lien avec le bassin de mobilité et le futur comité local
- ✓ Organisation de défis familles, associations, ...
- ✓ Contractualisation avec des associations sur des actions d'accompagnement au changement
- ✓ Quelles actions spécifiques de la CLCL et des communes pour la mobilité durable de leurs agents : - pour leurs trajets domicile-travail ?
  - pour leurs trajets professionnels ? Et spécifiquement pour les services techniques ?

## **Mise en œuvre du plan d'actions**

### **Temporalité de mise en œuvre des actions :**

- la durée de mise en œuvre du PDMs n'est pas précisée. Il serait utile qu'elle figure en début de document, voire également sur la page de garde.

Les diapos relatives au plan pluri-annuel d'investissement et de fonctionnement prévu jusqu'en 2029 demandent à être clarifiée pour être compréhensible par tous.

Signifie donc que l'ensemble des actions seront menées dans les 4 ans à venir ?

### **Modalités de suivi et d'évaluation du PDMs :**

Un certain nombre d'indicateurs de suivi sont prévus pour les différentes actions, mais le document ne précise pas :

➤ les modalités de suivi et d'évaluation de ce PDMs

➤ ainsi que par les modalités de gouvernance de celui-ci. Un comité de pilotage sera-t-il instauré ?

Un comité technique ? Le comité des partenaires sera sans doute régulièrement associé à sa mise en œuvre ?

Il conviendra également de préciser la périodicité, et les participants de ces différentes instances.

L'enjeu est bien que les actions définies soient mises en œuvre et produisent leurs effets, et la traduction opérationnelle sur le territoire nécessite naturellement d'être pilotée, observée, et évaluée.

### **Comité des partenaires**

L'article L. 1231-5 du code des transports mérite d'être directement cité.

\*\*\*\*\*

DÉPARTEMENT  
DU FINISTÈRE  
COMMUNE DE  
GOULVEN

=====  
Mairie 29890 GOULVEN

=====  
Tel : 02.98.83.40.69  
mairie-goulven@orange.fr

-oo-

Nombre de conseillers  
en exercice : 11  
présents : 9  
votants : 11  
Quorum : 6

Date de convocation :  
04/12/2025.

Date de publication et  
d'affichage :  
15 décembre 2025

Délibération  
N° 2025.12.09-05

OBJET :  
Plan de mobilités  
simplifiés (PDMS)

DÉLIBÉRATION N°5 DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09 DECEMBRE  
2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf du mois de décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de GOULVEN, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves ILIOU, Maire.

Date de convocation : 04 décembre 2025.

Présents : Mesdames Marie-Claire ACQUITTER, Anne-Marie DESTOUR, Léa MAZET, Messieurs Christophe BODENNEC, Régis FEGAR, Yves ILIOU, Jean-Jacques LE BRAS, Sylvain LEFEVRE, Noël OLLIVIER.

Excusés ayant donné pouvoir : Vincent DENISE ayant donné pouvoir à Régis FEGAR, Hélène DALBESIO-LE GUERN ayant donné pouvoir à Sylvain LEFEVRE.

Membres en exercice : 11 - Membres présents : 9 - Votants : 11 - Quorum : 6.

Secrétaire de séance : Marie-Claire ACQUITTER.

**Délibération 2025.12.09.05 : plan de mobilités simplifiés (PDMS).**

**EXPOSÉ DES MOTIFS :**

Monsieur le Maire explique que depuis le 1er juillet 2021, la Communauté Lesneven Côte des Légendes est autorité organisatrice de la mobilité (AOM).

Cette prise de compétence est devenue possible grâce à la Loi d'orientation des mobilités (LOM) publiée en décembre 2019. Cette loi offre la possibilité aux territoires de moins de 100 000 habitants de disposer d'un Plan de Mobilités Simplifié (PdMS), document structurant pour les collectivités mais, pour autant, peu contraignant. Ce plan permet ainsi d'élaborer une politique de mobilité cohérente et des solutions en adéquation avec les besoins.

L'objectif poursuivi par les élus à travers ce document est de déterminer une stratégie et un plan d'actions visant à faciliter la mobilité quotidienne des habitants, tant au sein du territoire qu'à destination des pôles extérieurs, tout en intégrant les enjeux de la transition énergétique inscrits dans notre Plan climat-air-énergie territorial (PCAET).

Le diagnostic a permis de définir les 6 grandes orientations suivantes, répondant aux principaux enjeux identifiés pour le territoire :

- Rendre les transports collectifs plus attractifs et accessibles,
- Promouvoir le vélo et la marche à pied dans les déplacements de proximité et du quotidien,
- Développer les offres et les services de mobilités partagées,
- Soutenir les mises en œuvre locales à vocation solidaire et sociale,
- Accompagner et suivre les changements de comportement dans la durée,
- Proposer une politique de mobilité cohérente avec le fonctionnement territorial et les enjeux démographiques.

Afin de répondre à ces six grandes orientations, cinq grands axes ont été définis pour un total de seize actions, identifiant pour chacune, les enjeux, les objectifs, un axe de réflexion ainsi que les aspects de gouvernance et de budget :

**Axe 1 : Une offre de transports publics intermodale et renforcée :**

Action 1 : Prévoir un transport à la demande à l'échelle de la CLCL.

Action 2 : Travailler avec la Région en faveur du renforcement / de la restructuration des offres.

Action 3 : Identifier des espaces multimodaux — PEM.

Action 4 : Identifier des espaces multimodaux — stations de mobilité.

**Axe 2 : Une pratique du vélo et de la marche sécurisée et plus accessible :**

Action 5 : Déclasser des voiries locales et des chemins ruraux.

Action 6 : Aménager des arceaux vélos dans toutes les communes.

Action 7 : Travailler sur l'accessibilité piétonne et cyclable des équipements publics, de santé et commerces.

**Axe 3 : Une offre de mobilité partagée en complémentarité de l'offre de transport :**

Action 8 : Matérialiser une aire de covoiturage par commune.

Action 9 : Animer une plateforme de mise en relation pour le covoiturage à l'échelle de la CLCL.

**Axe 4 : Une mobilité solidaire et territorialement optimisée :**

Action 10 : Soutenir un service de transport solidaire.

Action 11 : Favoriser la « démobilité ».

Action 12 : Soutenir les mises en œuvre de service d'auto partage entre particuliers / le partage intergénérationnel de véhicule.

Action 13 : Proposer une flotte de deux-roues motorisés et/ou de voitures sans permis.

**Axe 5 : Promouvoir et accompagner la pratique des nouvelles mobilités :**

Action 14 : Mettre en œuvre un plan de communication complet sur les services de la CLCL.

Action 15 : Proposer des sessions personnalisées sur la mobilité.

Action 16 : Accompagner la mobilité durable des scolaires et des entreprises.

L'ensemble de ces actions doit permettre de répondre aux grands enjeux de notre territoire pour faciliter la mobilité quotidienne des habitants.

À l'heure actuelle, il n'est pas possible de déterminer avec précision le montant nécessaire pour la mise en œuvre de ce plan, ni la répartition de ce coût entre les différentes collectivités. En effet, un travail spécifique doit désormais être mené pour certaines actions, telles que le transport à la demande, le développement de hubs multimodaux et le pôle multimodal de Lesneven, afin de les calibrer au mieux au regard des objectifs que fixeront les élus et selon le niveau des services souhaité. Ce travail permettra d'affiner le plan de financement nécessaire à la mise en œuvre de ce plan d'actions.

Le plan de mobilités simplifié fera l'objet d'une phase de consultation, conformément à l'article L1214-36-1 du code des transports. Il a été transmis aux partenaires institutionnels qui disposent d'un délai de 3 mois pour émettre un avis.

Le document, éventuellement modifié au vu des éventuelles observations, sera adopté définitivement lors d'un prochain conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- EMET un avis favorable au Plan de Mobilité Simplifié de la CLCL.
- AUTORISE le Maire à signer tout document en rapport avec la présente délibération.

VOTE : 11 POUR.

Yves ILOU,  
Maire de GOULVEN



Marie-Claire ACQUITTER  
Secrétaire de séance



Le Maire de GOULVEN informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES – 3, contour Motte 35000 RENNES – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



**LESNEVEN**  
Cœur du Léon / Kalon bro Leon

**COMMUNE DE LESNEVEN**  
**29260**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Délibération du 13 décembre 2025 – N° 42**

<b>DATE DE CONVOCATION</b>
05/12/2025
<b>Nombre de conseillers</b>
En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 26
Dont 8 procurations

L'An deux mil vingt-cinq, le 13 décembre, à 09 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme BALCON, Maire.

**Étaient présents :** Mme BALCON, M. QUINQUIS, Mme CHAPALAIN, M. CORNIC, Mme LE BIHAN, M. LE VOURCH, Mme MARTIN, MM. BOIVIN, BOUCHARE, QUELLEC, Mme MORVAN, M. AUFFRET, Mme MOUSSET, Mme LABASQUE, Mme BONNO, M. GOURIOU, M. LOAEC, Mme RUSCIO.

**Absents ayant donné procuration :** M. KERMARREC à Mme BALCON, M. ZANCHI à M. QUINQUIS, M. JACQ à M. BOUCHARE, Mme ACCUITTER-SALIOU à Mme CHAPALAIN, M. HABASQUE à Mme LE BIHAN, M. BIANEIS à M. CORNIC, Mme BERTHOU à M. LOAEC, Mme VARNIER à Mme RUSCIO

**Absents :** M. CABON

M. AUFFRET a été nommé secrétaire de séance.

---

#### **OBJET : Avis : Arrêt du plan de mobilités simplifié**

---

Depuis le 1er juillet 2021, la Communauté Lesneven Côte des Légendes est autorité organisatrice de la mobilité (AOM). Cette prise de compétence est devenue possible grâce à la Loi d'orientation des mobilités (LOM) publiée en décembre 2019.

Cette loi offre la possibilité aux territoires de moins de 100 000 habitants de disposer d'un Plan de Mobilités Simplifié (PdMS), document structurant pour les collectivités mais, pour autant, peu contraignant.

Ce plan permet ainsi d'élaborer une politique de mobilité cohérente et des solutions en adéquation avec les besoins.

La CLCL s'est saisie de cette opportunité et a missionné, en juin 2024, le bureau d'études Tecurbis, spécialisé dans le domaine des transports et de la mobilité, pour conduire cette mission et y apporter son expertise.

L'objectif poursuivi par les élus à travers ce document est de déterminer une stratégie et un plan d'actions visant à faciliter la mobilité quotidienne des habitants, tant au sein du territoire qu'à destination des pôles extérieurs, tout en intégrant les enjeux de la transition énergétique inscrits dans notre Plan climat-air-énergie territorial (PCAET).

Des réunions du comité de pilotage (COPIL) ont été nécessaires aux différentes phases d'élaboration, dont la dernière en date du 4 juin 2025, permettant d'aboutir à ce Plan de mobilités simplifié (qui figure en annexe).

L'étude s'est voulue participative et concertée, associant élus, partenaires et habitants. Plusieurs phases de travail ont ainsi été proposées aux différentes étapes de l'élaboration afin de parvenir à une stratégie de mobilité à long terme, coconstruite et partagée par les divers acteurs du territoire :

- un questionnaire destiné aux habitants du territoire afin de mieux cerner leurs habitudes de déplacement et les problématiques rencontrées — près de 700 réponses ont été recueillies ;
- une quinzaine d'entretiens personnalisés avec des partenaires identifiés par la CLCL et le bureau d'études (entreprises, collèges, associations, collectivités voisines, etc.) ;
- un questionnaire adressé à l'ensemble des communes pour identifier les enjeux de mobilité à leur échelle ainsi qu'à celle de la CLCL ;
- divers ateliers réunissant élus, techniciens de la CLCL et partenaires extérieurs, tant en phase de diagnostic qu'en phase d'élaboration de la stratégie.

Ces temps d'échanges, le travail terrain effectué par le bureau d'études ainsi que le diagnostic ont permis de définir les 6 grandes orientations suivantes, répondant aux principaux enjeux identifiés pour le territoire :

- Rendre les transports collectifs plus attractifs et accessibles
- Promouvoir le vélo et la marche à pied dans les déplacements de proximité et du quotidien
- Développer les offres et les services de mobilités partagées
- Soutenir les mises en œuvre locales à vocation solidaire et sociale
- Accompagner et suivre les changements de comportement dans la durée
- Proposer une politique de mobilité cohérente avec le fonctionnement territorial et les enjeux démographiques.

Afin de répondre à ces six grandes orientations, cinq grands axes ont été définis pour un total de seize actions, identifiant pour chacune, les enjeux, les objectifs, un axe de réflexion ainsi que les aspects de gouvernance et de budget :

Axe 1 : Une offre de transports publics intermodale et renforcée

Action 1 : Prévoir un transport à la demande à l'échelle de la CLCL

Action 2 : Travailler avec la Région en faveur du renforcement / de la restructuration des offres

Action 3 : Identifier des espaces multimodaux – PEM

Action 4 : Identifier des espaces multimodaux – stations de mobilité

Axe 2 : Une pratique du vélo et de la marche sécurisée et plus accessible

Action 5 : Déclasser des voiries locales et des chemins ruraux

Action 6 : Aménager des arceaux vélos dans toutes les communes

Actions 7 : Travailler sur l'accessibilité piétonne et cyclable des équipements publics, de santé et commerces

Axe 3 : Une offre de mobilité partagée en complémentarité de l'offre de transport

Action 8 : Matérialiser une aire de covoiturage par commune

Action 9 : Animer une plateforme de mise en relation pour le covoiturage à l'échelle de la CLCL

Axe 4 : Une mobilité solidaire et territorialement optimisée

Action 10 : Soutenir un service de transport solidaire

Action 11 : Favoriser la démobilité

Action 12 : Soutenir les mises en œuvre de service d'autopartage entre particuliers / le partage intergénérationnel de véhicule

Action 13 : Proposer une flotte de deux-roues motorisés et/ou de voitures sans permis

Axe 5 : Promouvoir et accompagner la pratique des nouvelles mobilités

Action 14 : Mettre en œuvre un plan de communication complet sur les services de la CLCL

Action 15 : Proposer des sessions personnalisées sur la mobilité

Action 16 : Accompagner la mobilité durable des scolaires et des entreprises

L'ensemble de ces actions doit permettre de répondre aux grands enjeux de notre territoire pour faciliter la mobilité quotidienne des habitants.

À l'heure actuelle, il n'est pas possible de déterminer avec précision le montant nécessaire pour la mise en œuvre de ce plan, ni la répartition de ce coût entre les différentes collectivités. En effet, un travail spécifique doit désormais être mené pour certaines actions, telles que le transport à la demande, le développement de hubs multimodaux et le pôle multimodal de Lesneven, afin de les calibrer au mieux au regard des objectifs que fixeront les élus et selon le niveau des services souhaité. Ce travail permettra d'affiner le plan de financement nécessaire à la mise en œuvre de ce plan d'actions.

Le Plan de mobilités simplifié, prêt à être arrêté, comprenant le diagnostic, la stratégie ainsi que le plan d'actions, est joint en annexe à la délibération.

A noter que le volet mobilité actives est peu développé dans le cadre de ce schéma puisque faisant l'objet d'une réflexion menée en parallèle.

Une fois arrêté, le plan de mobilités simplifié fera l'objet d'une phase de consultation, conformément à l'article L1214-36-1 du code des transports. Il sera transmis aux partenaires institutionnels qui disposeront d'un délai de 3 mois pour émettre un avis. Un certain nombre d'organismes ou d'associations, dont la liste est définie dans l'article L1214-36-1 du code des transports, pourront être consultés à leur demande sur le projet.

S'ensuivra, durant 21 jours, une seconde phase de consultation auprès du public qui pourra consulter le document, assorti des avis recueillis des partenaires institutionnels, et émettre un avis, conformément aux dispositions de l'article 123-19-1 du code de l'environnement. Le dossier sera consultable sur le site internet de la CLCL (<https://www.clcl.bzh/>) ainsi qu'au siège de la Communauté Lesneven Côte des Légendes aux jours et heures habituels d'ouvertures. Le public pourra formuler un avis directement sur un registre dédié à cet effet au siège de la CLCL ou transmis par voie postale à l'adresse de l'intercommunalité (12 boulevard des frères lumières, 29 260 LESNEVEN).

Le document, éventuellement modifié au vu des éventuelles observations, sera adopté définitivement lors d'un prochain conseil communautaire.

Vu la prise de compétence autorité organisatrice des mobilités suite à l'arrêté préfectoral n°29-2021-06-10-00009 modifiant les statuts de la CLCL,

Vu le code des transports et notamment ses articles L1214-36-1 relatif aux plans de mobilités simplifiés, R1214-12 relatif au délai de consultation et L1231-5 relatif à la consultation du comité des partenaires,

Vu le code de l'environnement et son article L123-19-1 sur la participation du public hors procédures particulières,

Considérant l'enjeu des mobilités pour notre territoire,

Il est demandé au Conseil municipal de donner un avis sur le Plan de mobilités simplifié et son plan d'actions.

*Avis de la commission « Finances – Administration générale » : favorable.*

**Accord unanime du Conseil municipal.**

Le Maire,

Pour extrait conforme,



Le Secrétaire,  
Michel AUFRRET



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE PLOUIDER**  
**N° 2025-6-13**

DE

PLOUIDER

**Séance du 16 décembre 2025**

Date de convocation : 11 décembre 2025

<b>Membres en exercice :</b>	<b>16</b>
<b>Présents :</b>	<b>13</b>
<b>Procuration :</b>	<b>2</b>
<b>Votants :</b>	<b>15</b>

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre, le Conseil Municipal de PLOUIDER, est convoqué en Mairie, pour le seize Décembre deux mil vingt-cinq.

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de PLOUIDER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. René PAUGAM, Maire.

**Etaient présents :** M. PAUGAM René, Maire - M. ABIVEN Daniel - Mme LAGADEC Marylène – M. SIMON Stéphane - Mme CORLOSQUET Karine - M. MAZE David, adjoints au Maire - Mme LE LUHANDRE Marie-Yvonnick - M. SIMON Bernard – M. BOSSARD Pierre - M. MERCIER Tristan - Mmes SEGALEN Nathalie - M. GUEGUEN Maxime – M. LE JEUNE Clément. Mme BESSON Camille

**Etaient absents :** M. BOSSARD Pierre a donné procuration à M. Daniel ABIVEN – Mme WIERZBICKI Carine a donné pouvoir à M. Stéphane SIMON - M. BIHAN-POUDEC Dimitri.

**Secrétaire de séance :** M. SIMON Stéphane

---

**Avis plan d'élaboration du Plan de Mobilités Simplifié de la Communauté**

La CLCL s'est engagée en juin 2024 dans l'élaboration d'un Plan DE Mobilités Simplifiés (PdMS) afin de se doter d'une politique de mobilités adaptée aux besoins du territoire et des habitants. Cette étude s'est voulue participative et concertée en associant élus, partenaires et habitants.

Le projet a fait l'objet d'une délibération le 24/09/2025.

Conformément à l'article L1214-36-1 du code des transports, ce document doit être soumis pour avis aux conseils municipaux du ressort territorial.

Le conseil municipal doit se prononcer pour :  
**APPROUVER** le Plan de Mobilités Simplifié de la Communauté

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- APPROUVE le Plan de Mobilités Simplifié de la Communauté.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire